



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 15 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

*Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M RICHARD Frédéric, Mme DOUAY Sophie, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, Mme GIFFARD Pascaline ;*

*Absents excusés : M BRAILLY Guy donne procuration à M LOISEAU Dominique, Mme HANOT Laëtitia donne procuration à M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien donne procuration à Mme COURQUIN Christine ;*

*Absents : M SEVELIN Emilien, M. MASSON Cyril ;*

*Secrétaire de séance : Mme GIFFARD Pascaline ;*

\*\*\*\*\*

#### **Point ordre du jour :**

- 1- Ressource Humaine – Gratification de Stage
- 2- Urbanisme – Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 3- Association – Demande de subvention
- 4- Finances – Travaux d'aménagement paysager et clôtures – Route départemental n°2
- 5- Affaires et Questions diverses

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le procès-Verbal de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **1- Ressource Humaine – Gratification de stage**

Monsieur le Maire rappelle que des élèves en période de formation en milieu professionnel peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois.

Le montant de la gratification est fixé par heure à 4,05 € correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose d'accueillir un stagiaire sur la période du 11 mars au 5 juillet 2024 soit 12 semaines de formation en milieu professionnel.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité la gratification de stage

## **2- Urbanisme – Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR)

Ces ZAEEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public et d'acter les zones d'accélération des énergies renouvelables, par type d'énergie.

- Photovoltaïque

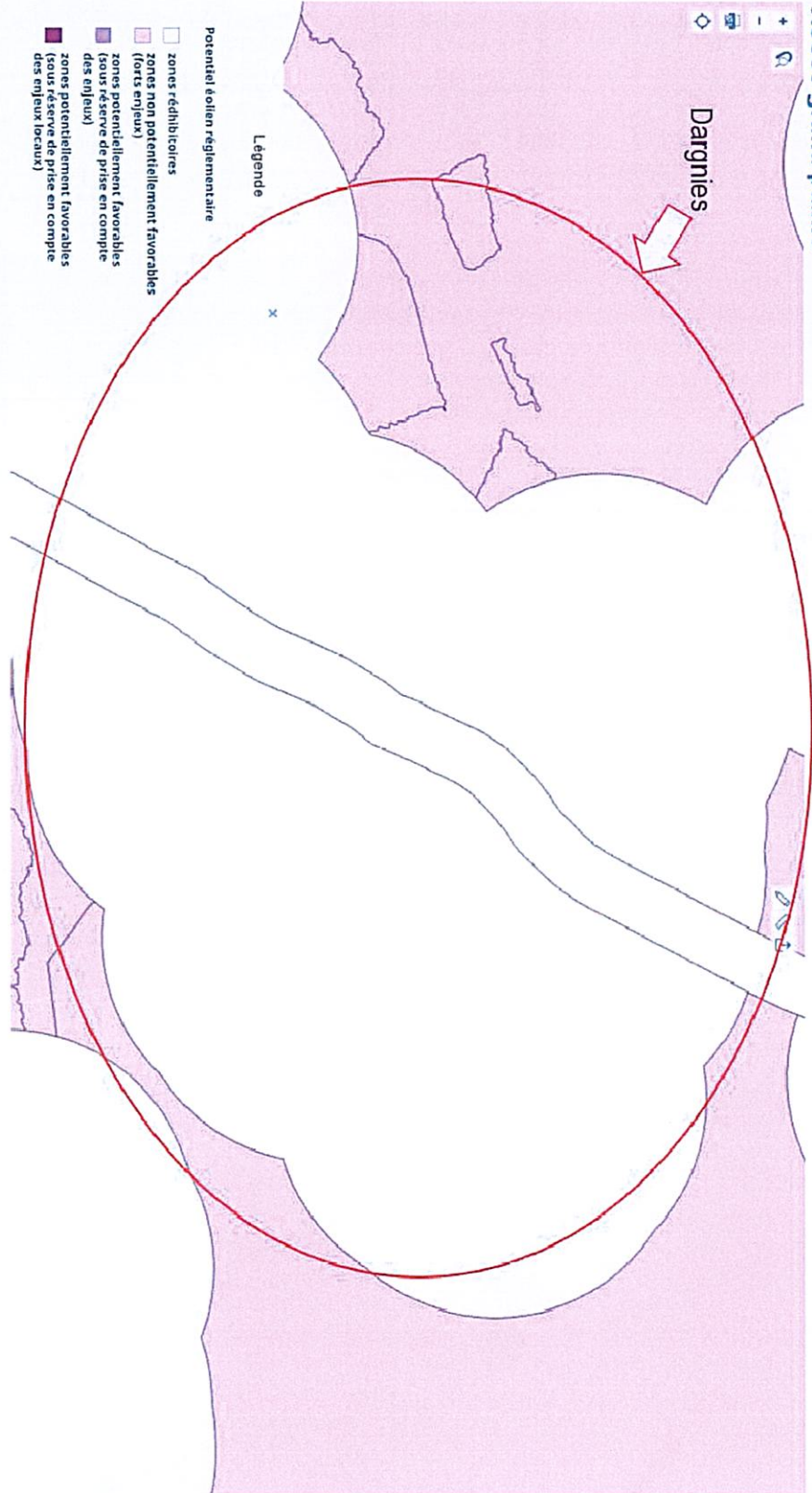
# Portail cartographique des énergies renouvelables

## Accès grand public



## Portail cartographique des énergies renouvelables

Accès grand public



- L'éolien

- Le biométhane – méthaniseur

Au 23 octobre 2023, le département de la Somme compte 8 sites injectant du Biométhane pour 191 GWh/an de capacités totales (1 GWh produit permet d'alimenter environ 80 logements).

A ce jour, sur le territoire de la CCVI un projet de méthaniseur sur la commune de Méneslies est en cours.

- **La géothermie**

Il existe 2 types de géothermie, la géothermie profonde pour alimenter un réseau de chaleur et la géothermie de surface avec pompe à chaleur ressources situées dans la roche ou nappe phréatique à moins de 200m de profondeur.

Il n'existe pas d'opération de type « géothermie profonde » dans le département de la Somme.

La géothermie de surface est possible sous réserve d'une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la concertation suivante :

- Le dossier d'information sur les ZAENR est disponible en Mairie du 04 mars 2024 au 04 avril 2024 inclus, aux horaires d'ouverture au public.
- Un registre de concertation est accessible au public sur cette même période en Mairie, aux horaires d'ouverture au public, afin de formuler vos remarques et observations par écrit
- Les remarques et observations reçus par courrier et par courriel sur cette même période seront également consignés dans le cadre de la concertation

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal sera appelé à délibérer afin de dresser le bilan de la concertation et de valider définitivement les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées, avant envoi au référent départemental.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité

### **3- Association – Demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle de Eu qui souhaite une subvention de 70 €.

Monsieur le Maire propose une subvention de 50 € comme toutes les associations extérieures.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité

### **4- Finances – Travaux d'aménagement paysager et clôture – Route départemental n°2**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'attribuer les travaux d'aménagement paysager et clôture de la RD n°2

Suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 février 2024 afin de procéder à l'analyse des trois offres.

<b><i>Noms des Candidats</i></b>	<b><i>Montant de l'Offre</i></b>
<i>Trancart</i>	<i>54 120,50 €</i>
<i>LD Paysages</i>	<i>59 971,00 €</i>
<i>Tellier Paysage</i>	<i>63 456,20 €</i>

L'entreprise Trancart a été choisi par la commission.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité

### **5- Affaires et Questions diverses**

M le Maire donne lecture de la question de M RICHARD Frédéric concernant une demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association ASWD qui va représenter notre commune au tournoi international de Guerlédan (56) durant le week-end du 7 au 9 juin 2024.

Mme COURQUIN Christine informe que 6 enfants de Dargnies sont concernés.

M LOISEAU Dominique rappel quand 2021, il a été attribué une subvention exceptionnelle de 600 € suite au Covid 19 pour les manifestations annulées. Depuis elle a été reconduite chaque année, la subvention de base de 1200 € est passée à 1 800 €.

M le Maire précise que l'association ASWD n'a pas encore déposée de demande de subvention auprès de la Mairie et souhaite l'avis du conseil qui est favorable en attendant la demande officielle.

M le Maire informe que le 13 avril 2024 au Stade aura lieu le Crosse USEP, 650 participants sont attendus. L'organisation est gérée par l'association mais pour le bon déroulement concernant le stationnement le Garde Champêtre sera présent ainsi que des bénévoles élus pour assurer l'orientation des véhicules aux parkings.

Le vin d'honneur, les cadeaux aux enfants et le gouter sont à la charge de la commune.

Mme BIEGANSKI Virginie et Mme COURQUIN Christine ont établis des devis pour remettre un cadeau souvenir aux enfants. Le choix du cadeau sera un gobelet floqué avec le logo du Crosse USEP ainsi que la date et le lieu se qui représente pour 750 gobelets 523,00 € TTC avec la société RE-UZ.

M le Maire informe les membres du conseil des éléments suivant :

- L'avis favorable suite à la commission de sécurité de la Salle des Fêtes a été obtenu,
- Le compte rendu des réunions de quartier est en cours de distribution,
- La reprise des concessions de cimetière (PV2) définitif est programmée le 15 mars 2024,
- L'entreprise Decaens a effectuée les signalisations prévues sur la RD2 ainsi que la mise en place du panneau stop rue Ambroise Croizat et la priorité à droite Chemin de la Brèche,
- La RD2 est en zone 30 sur la totalité de la traversée de Dargnies. En absence de signalisation spécifique, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

Séance levée à 19h27

La secrétaire,  
Mme GIFFARD Pascaline



Le Maire,  
M. OZENNE-Benoit

